

**Séance conjointe du Comité monétaire et financier
international et
du Comité du développement**

**Communiqué
29 avril 2001**

1. Les ministres du Comité du développement et du Comité monétaire et financier international (CMFI) ont tenu une réunion conjointe le 29 avril 2001 pour passer en revue les efforts déployés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) afin de stimuler la croissance et de combattre la pauvreté. Nous réaffirmons notre volonté de traiter ces dossiers et d'aider nos pays membres à atteindre les Objectifs de développement internationaux. Cette session spéciale symbolise notre appui sans réserve à la coopération renforcée entre la Banque et le FMI, qui est également attesté par bien d'autres points inscrits aux ordres du jour distincts du CMFI et du Comité du développement. Nous avons centré notre attention sur les progrès accomplis dans le renforcement de ce partenariat pour combattre la pauvreté et affermir la croissance dans les pays les plus pauvres du monde.

2. Beaucoup des questions dont nous avons débattu se posent avec une acuité particulière dans les problèmes de l'Afrique. À la suite de la tournée qu'ils y ont effectuée ensemble en février dernier, les dirigeants de nos deux institutions ont fait état dans leur rapport de la ferme volonté des dirigeants africains de changer les choses pour permettre à leurs pays de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et d'améliorer durablement le sort de leurs populations. Les dirigeants africains ont souligné qu'il importe de s'attaquer aux problèmes majeurs qui figurent à l'ordre du jour de nos Comités : les conflits et la mauvaise conduite des affaires publiques, l'établissement d'une base solide de ressources humaines, en promouvant l'éducation mais aussi en luttant contre le VIH/SIDA et les autres maladies transmissibles et la nécessité de donner à l'Afrique les moyens de bénéficier de la mondialisation. Nous reconnaissons que les actions énergiques des dirigeants africains pour faire face à leurs responsabilités doivent être confortées par le soutien ferme de la communauté internationale, de manière à atteindre les Objectifs de développement internationaux, et nous sommes prêts à travailler pour assurer ce soutien.

3. Depuis l'Assemblée annuelle de Prague, la mise en œuvre du processus des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) a beaucoup progressé. Nous sommes encouragés par le sérieux et le sens des responsabilités avec lesquels les pays se sont engagés dans le processus, ainsi que par l'appui que nous apportent nos

partenaires du développement. Tout en jugeant également encourageante la perspective de voir de nombreux pays achever leur DSRP complet en 2001, nous engageons vivement la Banque et le FMI, les autres institutions internationales et les donateurs bilatéraux à aider ces pays durant tout le processus d'élaboration, d'application et de suivi de leurs stratégies de réduction de la pauvreté. Nous avons conscience que le processus est appelé à évoluer à la lumière de l'expérience acquise et que la réussite ne peut se mesurer qu'à l'aune de la réduction de la pauvreté qu'il sera possible de réaliser à terme.

4. Nous saluons les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE, vingt-deux pays ayant maintenant atteint le point de décision. Il devrait en résulter un allègement de dette (aide initiale et aide renforcée cumulées) de 34 milliards de dollars. Compte tenu en outre des mécanismes classiques d'allègement de dette, ainsi que des remises de dette bilatérales, un total de 53 milliards de dollars sera mis à la disposition de ces pays. L'allègement global devrait permettre de réduire l'endettement extérieur de ces pays de près des deux-tiers (en valeur actuelle nette), ce qui le ramènerait à un niveau inférieur à la moyenne pour l'ensemble des pays en développement. Ces pays ont commencé à recevoir au titre de l'allègement des financements qui les aident à consacrer davantage de ressources à la lutte contre la pauvreté. Nous encourageons ces pays à redoubler d'efforts pour parvenir à la fin du processus et ceux qui ne remplissent pas encore les conditions requises pour bénéficier d'une aide à adopter les politiques nécessaires pour atteindre le point de décision et commencer à réduire leur dette dans le cadre de l'initiative en faveur des PPTE. Nous avons souligné à quel point il est important pour les pays de montrer qu'ils sont résolus à mener à bien leurs réformes et nous avons réaffirmé qu'il est possible, dans ces conditions, d'interpréter avec souplesse, au cas par cas, les dispositions relatives aux antécédents. Tout en reconnaissant les besoins particuliers de certains pays en développement ou en transition à faible revenu créanciers, nous invitons expressément tous les donateurs et créanciers à participer l'allègement de dette offert dans le cadre de l'initiative en faveur des PPTE et à honorer leurs engagements d'aide financière.

5. Il est fondamental de mettre en place des systèmes efficaces de gestion de la dette publique pour que les économies budgétaires induites par l'allègement de la dette obtenu grâce à l'initiative en faveur des PPTE, ainsi que les ressources intérieures et l'aide extérieure, soient effectivement affectées à la lutte contre la pauvreté. Nous soutenons les efforts que déploient actuellement le FMI, la Banque mondiale et les donateurs pour aider les pays à renforcer ces systèmes et considérons les revues exécutées au titre de la FRPC et les rapports d'étape sur les DSRP comme des occasions de faire le point sur les progrès accomplis par chaque pays. Nous engageons vivement les pays à préparer des DSRP à l'appui des actions qu'ils engagent pour améliorer la

gestion et le suivi de leurs dépenses, nous encourageons les donateurs et les créanciers à soutenir ces initiatives et à mieux coordonner leur aide de façon à améliorer l'efficacité des systèmes de planification et de préparation des budgets nationaux.

6. Nous jugeons encourageant que la Banque mondiale améliore actuellement les méthodes permettant d'aider les pays à évaluer l'impact social des politiques mises en place, ainsi que ses propres recommandations, et que le FMI compte participer à ces travaux pour ce qui est de ses domaines de compétence, en s'appuyant sur des analyses externes d'impact social qu'il prendra en compte dans ses conseils de politique macroéconomique. Nous invitons la Banque et le FMI à concrétiser dès que possible ces initiatives au niveau des pays. Nous saluons les efforts que déploient actuellement les deux institutions pour rationaliser et recentrer la conditionnalité, et établir l'ordre de priorité des mesures à prendre à cet égard, sur la base de stratégies de réduction de la pauvreté et de croissance conduites par les pays eux-mêmes. Nous nous félicitons également des travaux en cours pour bien distinguer le rôle de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) du FMI et celui du crédit de soutien à la réduction de la pauvreté (CSRP) de la Banque.

7. Nous réaffirmons notre attachement à l'initiative en faveur des PPTE qui constitue, à nos yeux, un moyen pour les pays admissibles de se dégager une fois pour toutes d'un endettement intolérable. L'initiative renforcée, qui tient compte des facteurs actuels de vulnérabilité des PPTE, permet de fixer le montant de l'allègement de dette accordé au stade de la prise de décision en fonction de ratios nettement plus favorables. De plus, un certain nombre de créanciers bilatéraux ont accepté d'annuler en totalité la dette liée à de l'APD. Nous avons insisté sur la nécessité de renforcer la gestion de la dette. Nous sommes convenus qu'à la fin du processus, les perspectives de viabilité à long terme de la dette doivent faire l'objet d'une analyse et d'une discussion approfondies. De façon plus générale, nous sommes d'avis qu'il est important que les PPTE continuent à suivre attentivement, avec l'appui de la Banque et du FMI, l'évolution de leur endettement, y compris au-delà du point d'achèvement. Nous réaffirmons que, dans des cas exceptionnels, lorsque des facteurs exogènes modifient radicalement la situation du pays, il est possible dans le cadre de l'initiative d'envisager un allègement supplémentaire à la fin du processus.

8. Pour ramener l'endettement à un niveau tolérable et l'y maintenir, il faut remédier à ses causes fondamentales. Comme dans le cas de la lutte contre la pauvreté, il convient d'appliquer une double stratégie. Premièrement, les pays pauvres doivent prendre leur destin en mains et créer un environnement propice à une croissance équitable et durable et à la réduction de la pauvreté en améliorant leur gestion

macroéconomique (y compris par une politique d'emprunt prudente), en procédant à des réformes pour ouvrir leur économie et favoriser le développement du secteur privé, en gérant mieux les affaires publiques et en menant une politique sociale active (en matière d'éducation et de santé surtout). Deuxièmement, la communauté internationale doit leur prêter résolument son concours non seulement en honorant les engagements d'allègement de dette déjà pris, mais aussi au moyen d'une aide accrue et une plus grande ouverture des marchés. Nous rappelons que l'allègement de la dette des PPTE doit venir en complément de l'APD, et que cette dernière doit être dûment assortie de conditions concessionnelles ou libérales.

9. Nous réaffirmons avec force l'importance d'élargir l'accès des pays en développement aux marchés mondiaux et invitons en particulier les pays à ouvrir davantage leurs marchés aux exportations des pays les plus pauvres. À cet égard, nous saluons les initiatives prises récemment par un certain nombre de pays. En outre, il est essentiel que les pays industrialisés mènent des politiques économiques qui favorisent une croissance mondiale durable sans inflation. Tous les pays, riches et pauvres, doivent ainsi agir de concert pour que les Objectifs de développement internationaux puissent être atteints.

10. Les conflits continuent à former un obstacle majeur à l'amélioration du sort de millions de personnes, en Afrique surtout. L'une des premières priorités de la communauté internationale doit être d'aider les pays à résoudre leurs conflits et à rétablir des conditions propices au progrès économique et social. L'accumulation d'arriérés persistants et élevés pose un problème particulier pour plusieurs pays en proie à un conflit. Étant donné que beaucoup de ces pays sont pauvres et très endettés, nous nous félicitons des travaux accomplis par la Banque et le FMI pour de se doter de nouveaux moyens de leurs venir en aide, y compris par l'allègement de leur dette. Nous saluons les efforts déployés par le FMI pour assortir de conditions concessionnelles son aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit. Nous reconnaissons qu'il est important de maintenir une exigence forte de résultats, et notamment sur le plan de la transparence des dépenses militaires afin de veiller à ce que les allègements de dette serve à faire reculer la pauvreté et non à financer des dépenses militaires. Nous estimons que l'initiative renforcée en faveur des PPTE est suffisamment souple pour être adaptée à la situation particulière des PPTE sortant d'un conflit, notamment en ce qui concerne la durée des antécédents si des résultats significatifs ont été obtenus sur le plan de la stabilité macroéconomique, de la gestion des affaires publiques, du renforcement des capacités et du suivi. De façon plus générale, les pays sortant d'un conflit dont l'économie se redresse auront aussi besoin d'une assistance technique considérable et d'importants concours pour renforcer leurs capacités administratives. Nous sommes d'avis que la Banque et le FMI sont en mesure d'accroître leur aide à l'appui des

efforts de reconstruction de ces pays et, à cet effet, nous invitons ces deux institutions à travailler en étroite collaboration avec celles du système des Nations Unies afin de tirer le meilleur parti des compétences particulières de chacune.